DELIBERATION N° 2009/06-13 - MISE EN PLACE D'UN CHANTIER JEUNES
Rapporteur : Madame Véronique RAVON

La ville de Ludres souhaite organiser des chantiers ouverts aux jeunes ludréen(ne)s pendant les vacances scolaires, notamment estivales.

Le projet consiste à permettre à ces jeunes ludréen(ne)s de participer à des animations proposées par la ville avec un objectif commun. L'objectif est de leur permettre la réalisation d'un acte citoyen en leur permettant de constituer une équipe au sein de laquelle ils pourront échanger et avancer ensemble dans l'intérêt général.

Cette animation serait entièrement gratuite, sur inscription auprès des services communaux, et prise en charge par la ville de Ludres.

La ville souhaite ainsi animer un groupe de jeunes ludréens en favorisant l'entretien des coteaux, des chemins divers et du Plateau.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- **Un ou plusieurs groupe(s) de 10 jeunes maximum** de 15 à 18 ans ;
- **Objectif** : animation ayant pour finalité le nettoyage des chemins du plateau, des coteaux, petit débroussaillage ;
- **9 jours de participation** du lundi 06 juillet au vendredi 17 juillet 2009 (14 juillet non inclus) ;
- **Des horaires fixes** : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 avec une pause d'une demi-heure de 10 h à 10 h 30 ;
- **Une animation mixte** : un animateur par groupe et un agent des services techniques pris en charge par la commune ;
- **Un équipement de protection adapté** : gants et lunettes si besoin. Les participants ne pourront pas utiliser d'outils ou machines dangereux faute de compétences et/ou habilitations.

La ville pourrait leur proposer une récompense permettant de valoriser leur démarche citoyenne en leur fournissant une aide. **Une récompense en bons cadeaux est ainsi prévue** suivant le barème de présence suivant : pour 5 jours de participation au minimum : des bons d'une valeur de 50,00€ ; pour les 9 jours, des bons d'une valeur de 90,00€.

Il est nécessaire d'insister sur le caractère bénévole et citoyen de la démarche.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place d'un chantier jeunes pendant les vacances scolaires estivales, soit du 06 juillet au 17 juillet 2009 inclus,
- d'adopter les modalités proposées ci-dessus,
- d'accepter le renouvellement de l'opération au cours de chacune des vacances scolaires, si nécessaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions éventuelles auprès des différents partenaires potentiels.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2009.